

PIÈCES À FOURNIR
ATTESTATION D'ACCUEIL

Hébergeant :

- Un justificatif d'identité : **(CNI, passeport ou titre de séjour).**
- Un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs **(Bail locatif, titre de propriété ou impôts fonciers).**
- Document prouvant **la superficie** du logement (plan de la maison, **Diagnostic de Performance Énergétique**).
- Un justificatif de domicile récent : **FACTURES de moins de 3 mois (pas d'attestation titulaire de contrat ou d'échéanciers) d'eau, électricité, gaz, téléphone fixe, quittance de loyer ou attestation d'assurance de votre logement.**
- Un document permettant d'apprécier ses ressources **(dernier avis d'imposition ou 3 derniers bulletins de salaire ou prestations CAF).**
- Un **timbre fiscal électronique** pour un montant de 30€ à acheter depuis le site internet : **timbres.impots.gouv.fr OU** chez le buraliste **OU** au Trésor Public.

Hébergé :

- L'identité de l'hébergé, numéro du passeport et adresse complète **(copie passeport non obligatoire)**

Une fois le dossier complet (photocopies à votre charge) merci d'appeler le service État Civil afin de prendre rendez-vous au 05.56.38.50.61.